

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 3 décembre 2018 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11089)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – budget 2019 et divers taux de taxes
5. Dépôt et adoption du projet de règlement # 513-2018 – budget 2019 et divers taux de taxes
6. Adoption du règlement # 511-2018 – programme de crédit de taxes à l'investissement
7. Adoption du règlement # 512-2018 – relatif à la vidange des installations septiques
8. Adoption du règlement # 510-2018 – concernant les animaux
9. Renouvellement d'adhésion à la FQM pour 2019
10. Renouvellement des assurances générales pour 2019
11. Appui à l'évènement Québec Méga Trail 2019
12. Dépôt – déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux pour 2019
13. Maintien des services destinés aux francophones en Ontario
14. Nomination au Comité des loisirs
15. Sécurité civile – demande d'aide financière volet 1
16. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal pour 2019
17. Recommandation d'embauche – pompiers volontaires
18. Correspondance et divers
19. Paiement des comptes
20. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11090)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 5 novembre ainsi que celles de la session spéciale du 14 novembre 2018 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que les sondages, en lien avec la politique municipale pour les familles et les aînés, sont disponibles et que toute la population est invitée à les remplir. Ils sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Municipalité et de la MRC ainsi qu'en format papier à l'Hôtel de ville ou sur demande.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne aux membres du Conseil municipal que la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré a engagé un nouveau Secrétaire-trésorier et que celui-ci entrera en fonction officiellement à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. AVIS DE MOTION

Budget 2019 et divers taux de taxes (Avis # 11091)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption du budget 2019 et des divers taux de taxes et compensations applicables pour la même année.

M. Christian Lebel

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 513-2018

Budget 2019 et divers taux de taxes (Rés. # 11092)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps doit adopter un projet de règlement sur le budget 2019 et définir les divers taux de taxes s'y rattachant ;

Considérant qu'avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce Conseil ;

Considérant que le projet de règlement # 513-2018 a dûment été expliqué devant le Conseil municipal à cette même séance du conseil ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 513-2018 sur le budget 2019 et des divers taux de taxes s'y rattachant.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 511-2018

Programme de crédit de taxes à l'investissement (Rés. # 11093)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire favoriser le développement du secteur commercial et industriel sur son territoire ;

Considérant qu'elle entend ainsi pourvoir au maintien et à la création d'emplois ;

Considérant qu'il y a lieu pour ce faire d'implanter un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises ;

Considérant l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1) ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 5 novembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été expliqué et déposé devant le Conseil municipal lors de la séance du 5 novembre 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement # 511-2018 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises commerciales et industrielles.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 512-2018

Relatif à la vidange des installations septiques (Rés. # 11094)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge nécessaire et dans l'intérêt public d'adopter un règlement afin de contrôler la vidange des installations septiques ;

Considérant que, par le fait même, le Conseil municipal désire s'assurer que tous les propriétaires d'immeubles effectuent l'entretien de leurs installations septiques conformément aux exigences reconnues en la matière ;

Considérant qu'il est plus efficace que la Municipalité prenne en charge la vidange des fosses septiques pour s'assurer de la conformité des installations mais aussi de l'efficacité de celles-ci ;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales donne le pouvoir à la Municipalité d'adopter le présent règlement ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière de ce conseil tenue le 5 novembre 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé, expliqué et adopté devant le Conseil municipal lors de la séance régulière du 5 novembre 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le règlement # 512-2018 relatif à la vidange des fosses septiques dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 510-2018

Concernant les animaux (Rés. # 11095)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge opportun et d'intérêt public d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus aux fins de régir la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la Municipalité ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 août 2018 ;

Considérant que le projet de règlement a été dûment expliqué et déposé devant le Conseil municipal lors de la séance du 5 novembre 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement # 510-2018 concernant les animaux sur le territoire municipal et applicable par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Sûreté du Québec.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM POUR 2019 (Rés. # 11096)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019. Le coût de la cotisation annuelle est de 1 606,96 \$ plus les taxes, payable en janvier 2019.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

10. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES POUR 2019
(Rés. # 11097)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle le contrat d'assurances générales pour l'année 2019 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ). La prime automobile totale est de 3 255 \$ plus la taxe et la prime municipale générale et autre protection pour les pompiers est de 22 846 \$ plus la taxe ; pour un grand total de 28 450,22 \$ taxe incluse, payable en janvier 2019. Ceci représente donc une légère baisse comparée avec la prime de l'année 2018.

11. APPUI À L'ÉVÈNEMENT QUÉBEC MÉGA TRAIL 2019 (Rés. # 11098)

Considérant la demande déposée par les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2019 dans le but de tenir la course du Championnat Canadien d'Ultra trail et qui traverserait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les organisateurs aimeraient profiter des installations au parc des loisirs pour bonifier leur évènement et rendre le tout accessible aux citoyens de la Municipalité ;

Considérant que les organisateurs ont déjà rencontré et reçu l'autorisation d'autres organismes comme le Sentier des Caps et le Massif afin que leur parcours traverse certains sentiers ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2019 afin que ceux-ci puissent traverser la Municipalité à certains endroits, tel que présenté dans leur carte du parcours. De plus, les organisateurs pourront utiliser les installations au parc des loisirs afin de créer une zone populaire qui servira de ravitaillement et de repos pour les coureurs, mais aussi une zone d'encouragement ouverte aux citoyens. Cette activité aura lieu le 29 juin 2019 et devra être organisée en collaboration avec les responsables de la Municipalité.

12. DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
MUNICIPAUX POUR 2019

La Loi oblige les élus municipaux à déclarer leurs intérêts pécuniaires annuellement. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a, à cet effet, remis le formulaire à remplir lors d'un atelier de travail.

Les membres du Conseil municipal remettent donc, lors de cette assemblée, au Directeur général et Secrétaire-trésorier, les formulaires dûment remplis.

Ces formulaires seront déposés aux archives pour référence future si nécessaire.

13. MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO (Rés. # 11099)

Considérant la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone ;

Considérant la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario ;

Considérant la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision ;

Considérant que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le Premier Ministre Doug Ford concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau ;

Considérant que le Premier Ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une minorité culturelle de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs ;

Considérant la démarche du Premier Ministre du Québec François Legault auprès du Premier Ministre de l'Ontario ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande au Premier Ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario.

Que le Conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière.

Que le Conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario.

Qu'une copie de cette résolution soit et est envoyée au Premier Ministre de l'Ontario, à la Ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

14. NOMINATION AU COMITÉ DES LOISIRS (Rés. # 11100)

Considérant que deux personnes ont démissionné, lors des derniers mois, au sein du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant l'intérêt d'une nouvelle personne à faire partie de ce comité ;

Considérant la demande que le Comité des loisirs a fait parvenir au Conseil municipal afin de recommander l'ajout de cette nouvelle personne ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal nomme la personne suivante pour faire partie officiellement du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps, soit madame Julie Lamontagne.

15. SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1
(Rés. # 11101)

Considérant que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le Ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Considérant que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 de Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Que la Municipalité autorise le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019 (Rés. # 11102)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps comme membre de l'organisation Québec Municipal pour l'année 2019. Les frais d'adhésion sont au coût de 285,60 \$ plus taxes, payables en janvier 2019.

17. RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – POMPIERS VOLONTAIRES
(Rés. # 11103)

Considérant que, lors des derniers mois, le service de sécurité incendie (SSI) a reçu la démission de certains pompiers au sein de son service ;

Considérant l'offre d'emploi que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait paraître afin de combler les postes vacants au sein du SSI ;

Considérant l'entrevue que le Chef-pompier a effectuée avec des candidats et sa recommandation d'embauche qu'il a fait parvenir à la Municipalité ;

Considérant qu'il était prévu au budget 2019 du SSI la formation de trois (3) nouveaux pompiers volontaires ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour recommander, à la Ville de Beaupré, l'embauche des trois (3) personnes suivantes à titre de pompier à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps :

- M. Mathieu Tremblay-Sénéchal ;
- M. Claude Bilodeau ;
- M. Emmanuel Savard.

18. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de la Société d'Habitation du Québec annonçant que les lettres patentes ont été signées par le Lieutenant-gouverneur du Québec officialisant la création de l'Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré.
- Une résolution de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges disant que celle-ci se retire du projet de piscine régionale.
- Une lettre de la Ville de Québec confirmant les principaux tarifs concernant les matières résiduelles.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie de la Municipalité pour les mois d'octobre et novembre.
- Une lettre de remerciement du Cercle de Fermières de Saint-Tite-des-Caps pour la contribution de la Municipalité à leur bingo annuel.
- Le procès-verbal de la réunion d'octobre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois d'octobre de la bibliothèque Emma-Duclos.

19. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11104)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de novembre 2018 et totalisant la somme de 187 004,57 \$.

Salaires

Pér. du 04/11 au 10/11	11 890,27 \$	Pér. du 11/11 au 17/11	6 770,62 \$
Pér. du 18/11 au 24/11	6 744,12 \$	Pér. du 25/11 au 01/12	7 285,15 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11105)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 52.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier